

Qui sommes-nous ?



160 000 adhérent(e)s



Premier syndicat des cadres et de l'encadrement



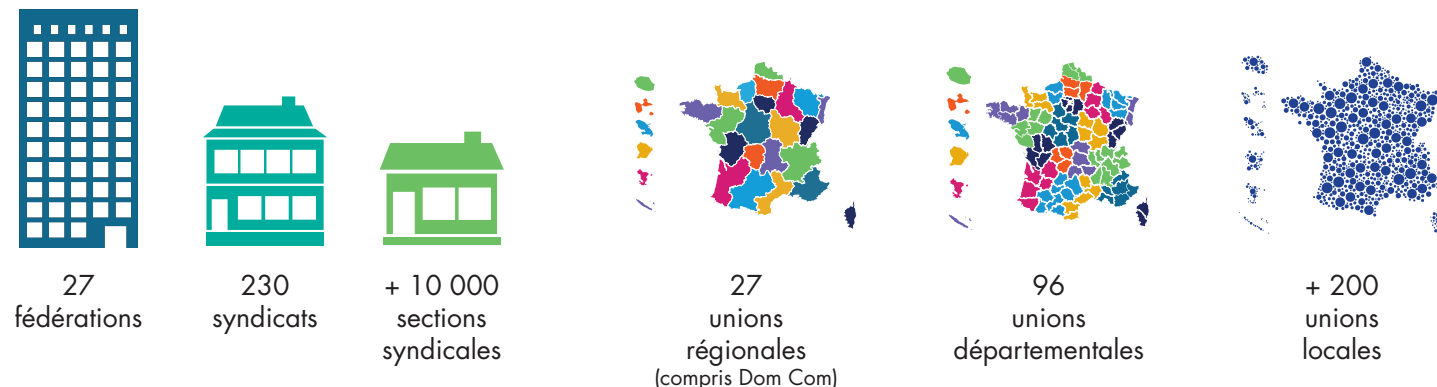
3^e collège

2^e collège

Notre spécificité



Vos interlocuteurs



La CFE-CGC en quelques dates

1944	Naissance de la Confédération Générale des Cadres (CGC).	1989	Création de la CEC (Confédération Européenne des Cadres).	2008	La CFE-CGC est la 1 ^{ère} organisation représentative dans l'encadrement aux élections prud'homales.
1947	Création de l'AGIRC (régime de retraite complémentaire des cadres).	2000	Création de l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises).	2009	La CFE-CGC communique sur les réseaux sociaux et développe l'interactivité avec ses adhérents et militants.
1959	La CGC obtient un abattement de 20 % de l'impôt sur le revenu.	2002	La CFE-CGC obtient le congé paternité et atteint d'excellents résultats aux élections prud'homales.	2010	La CFE-CGC signe une convention cadre de coopération avec Sciences Po Aix-en-Provence.
1966	La CGC crée l'APEC (l'Agence pour l'emploi des cadres).	2003	Naissance du Réseau Equilibre en faveur de l'égalité professionnelle. Publication du 1 ^{er} « baromètre stress ».	2011	La CFE-CGC est reconnue organisation syndicale catégorielle. La CFE-CGC signe un partenariat avec les universités Paris-Dauphine et Versailles Saint-Quentin.
1979	Création de la section encadrement aux conseils des Prud'hommes.	2004	La CFE-CGC réussit à protéger les contrats collectifs en matière de prévoyance santé.	2012	La CFE-CGC lance la 1 ^{ère} enquête nationale auprès des salariés de l'encadrement des TPE.
1981	La CGC devient la CFE-CGC.	2007	Lancement du site Handi CFE-CGC.	2014	Lancement de l'application gratuite « Made in emplois ».



Des services adaptés pour nos adhérent·e·s



Le + santé : mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC et à leur famille, actifs comme retraités, à des conditions préférentielles. Le + santé est proposé par le groupe paritaire et mutualiste Humanis.

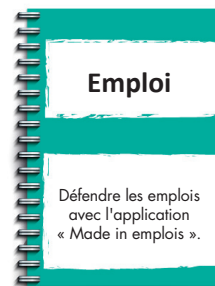
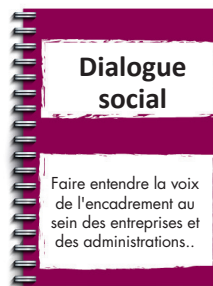
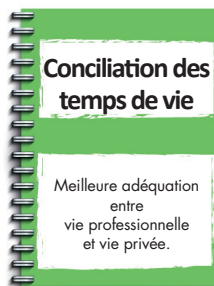
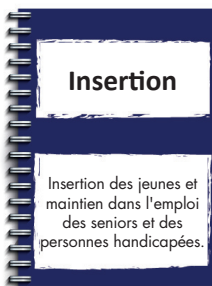
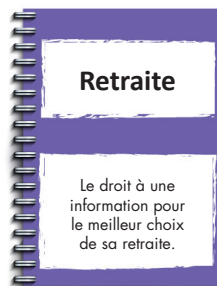
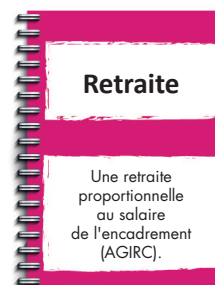
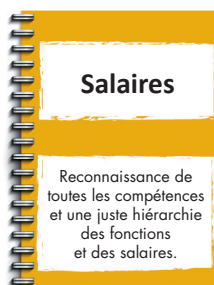
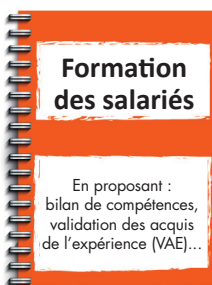
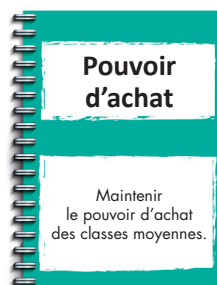


L'assistance et la protection juridique vie professionnelle : une protection dans le cadre de votre vie syndicale. Des contrats conclus avec la Macif qui ont pour objet de défendre tous les adhérents CFE-CGC dans leur vie professionnelle et syndicale.



L'aide aux démarches au sein des institutions et organismes sociaux.
Exemple : Action Logement (ex 1 % logement).

Que défend la CFE-CGC pour les salarié·e·s de l'encadrement des secteurs privés et publics ?



La CFE-CGC, quoi d'autre ?



Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

